



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Atteinte à la vie privée d'un député

Question au Gouvernement n° 1692

Texte de la question

ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE D'UN DÉPUTÉ

Mme la présidente . La parole est à M. Vincent Trébuchet.

M. Vincent Trébuchet . Un député – Charles Alloncle, notre collègue du groupe UDR – a été suivi pendant plusieurs heures et sans doute plusieurs jours dans les rues de Paris, jusqu'à la porte de son domicile. Des photographies prises dans l'illégalité la plus totale et révélant sa vie privée ont ensuite été publiées dans le seul but de mettre en cause son intégrité.

Selon les révélations de *Mediapart*, cette traque aurait été organisée, financée et relayée par de puissants intérêts privés.

M. Erwan Balanant . Vous avez les intérêts privés à géométrie variable !

M. Vincent Trébuchet . Ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas d'une simple paparazzade, mais bien d'une entreprise méthodique destinée à surveiller, intimider et salir un parlementaire dans l'exercice de son mandat.

Dans une démocratie, la puissance de l'argent ne saurait conférer un permis de traquer, la puissance médiatique un droit de diffamer, ni l'influence un privilège d'impunité. L'indépendance de notre assemblée et la liberté de ses travaux sont une garantie essentielle de notre démocratie. Ne pas condamner aujourd'hui de telles méthodes, c'est accepter que, demain, l'argent et l'influence puissent intimider les élus, fausser nos débats et peser sur l'expression du suffrage des Français.

Alors que la saisine du déontologue de l'Assemblée nationale a pris vingt-quatre heures et s'est faite à grand renfort d'annonces publiques, depuis la révélation des coulisses de cette opération, c'est le silence radio ; silence coupable.

Ma question est simple et appelle une réponse tout aussi sommaire : condamnez-vous sans ambiguïté ces méthodes de mafieux qui consistent à faire suivre un député pour mieux bâillonner notre assemblée ?
(*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée, porte-parole du gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie.

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie . Nous condamnons évidemment sans réserve toute atteinte à la vie privée d'un parlementaire et d'un citoyen. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur les éléments que vous avez mentionnés ; tout ce que je peux vous redire, c'est que nous demandons le respect du droit à la vie privée, que nous avons toujours défendu. Chacun ici a le droit d'y aspirer.

Je me permets néanmoins une remarque, ou plutôt un ajout, en réponse à vos propos concernant la saisine du déontologue. La présidente de l'Assemblée nationale travaille avec équité et elle est ici dans son rôle. Quiconque n'a rien à se reprocher n'a donc rien à en craindre. *(Mme Michèle Tabarot applaudit.)*

Mme la présidente . Merci beaucoup, madame la ministre. La parole est à M. Vincent Trébuchet.

M. Vincent Trébuchet . La présidente de l'Assemblée nationale est dans son rôle lorsque, dans le doute, elle saisit le déontologue. Néanmoins, nous aurions souhaité, par la suite, une marque de soutien à un élu injustement visé par une cabale ourdie par des intérêts privés. Puisque tout le monde, dans cet hémicycle, se fait fort de défendre les femmes, nous aurions également souhaité une marque de soutien à une collaboratrice parlementaire qui a été traînée dans la boue et dont la réputation a été livrée en pâture à l'opinion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDR.)*

M. Maxime Michelet . Bravo !

M. Erwan Balanant . Il y a des députés qui ont démissionné en 2017 pour la même raison !

Données clés

Auteur : [M. Vincent Trébuchet](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1692

Rubrique : Élus

Ministère interrogé : Porte-parole du Gouvernement et Énergie

Ministère attributaire : Porte-parole du Gouvernement et Énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 juin 2026